

CONSEIL EXECUTIF

Trente-troisième session

Point 3.2 de l'ordre du jour
provisoire



EB33/21

2 décembre 1963

ORIGINAL : ANGLAIS

PREVISIONS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES POUR 1964

Rapport du Directeur général

1. Besoins de fonds additionnels

1.1 Conformément à l'article 3.10 du Règlement financier, le Directeur général a l'honneur de présenter des prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964 correspondant à des besoins imprévus qui sont exposés ci-après. L'article 3.10 est ainsi conçu :

"Chaque fois que les circonstances l'exigeront, le Directeur général peut présenter au Conseil exécutif des prévisions de dépenses supplémentaires tendant à augmenter les crédits précédemment votés par l'Assemblée de la Santé. Ces prévisions sont présentées sous une forme et selon une procédure conformes à celles observées en matière de présentation du projet de budget annuel."

1.2 Comme l'explique le paragraphe 3.1 des Notes sur la présentation du programme et du budget de 1965 (Actes officiels No 130), le Directeur général a inclus dans les prévisions révisées pour 1964 figurant dans ce document des sommes atteignant au total \$344 150 qui représentent des dépenses additionnelles résultant de circonstances qui n'avaient pu être prévues au moment où le projet de programme et de budget pour 1964 a été approuvé par la Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Comme le montre le tableau de la page 11 des Actes officiels No 130, ces dépenses additionnelles imprévues sont imputables sur les sections 1, 2 et 4, ainsi que sur les deux nouvelles sections 13 et 14 à ajouter au paragraphe I de la résolution portant ouverture de crédits pour 1964 (WHA16.28).¹ Elles se répartissent comme suit :

¹ Recueil des résolutions et décisions, septième édition, page 156.

	\$
Section 1 : Assemblée mondiale de la Santé	25 830
Section 2 : Conseil exécutif et ses comités	11 970
Section 4 : Mise en oeuvre du programme	9 350
Section 13 : Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique	23 000
Section 14 : Bureau régional de l'Afrique : Logement du personnel	274 000
	<hr/>
	344 150
	<hr/>

1.3 Ces accroissements de dépenses résultent des circonstances suivantes, qui obligent à modifier les prévisions de dépenses classées dans ces quatre sections de la résolution portant ouverture de crédits :

	\$
a) <u>Section 1 : Assemblée mondiale de la Santé</u>	25 830

Se fondant sur l'expérience acquise, on avait prévu un montant de \$98 000 pour couvrir les frais de voyage des délégués à raison d'un délégué pour chacun des 115 Membres (y compris les Membres associés) dont se composait l'Organisation. Mais, depuis l'établissement de ces prévisions, le nombre des Membres et Membres associés est passé à 120. Il en résulte des frais de voyage accrus. D'autre part, les tarifs des compagnies aériennes ont subi certaines hausses. Il faut donc majorer au total de \$12 000 les crédits pour frais de voyage des délégués.

L'augmentation du nombre des Membres de l'OMS a également nécessité un accroissement de \$1100 des prévisions de dépenses relatives à la reproduction et à la distribution des documents.

Par ailleurs, un crédit additionnel de \$5000 est à prévoir pour faire face au rajustement de la rémunération du personnel temporaire engagé pour l'Assemblée mondiale de la Santé.

\$

Le solde, soit \$7730 (pour l'impression des Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé), s'explique par une hausse des tarifs d'impression en Suisse, qui va de 9 à 15 % selon le type de publication et le tirage.

b) Section 2 : Conseil exécutif et ses comités

11 970

Comme pour l'Assemblée mondiale de la Santé, les rajustements apportés à la rémunération du personnel temporaire, la majoration des tarifs d'impression en Suisse et l'augmentation des frais de reproduction et de distribution des documents rendent nécessaire d'augmenter de \$11 970 les prévisions afférentes à cette section.

c) Section 4 : Mise en oeuvre du programme

9 350

L'augmentation de \$9350 des prévisions révisées pour 1964 qui apparaît dans cette section (Actes officiels No 130) résulte également des majorations des tarifs d'impression.

d) Section 13 : Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique

23 000

D'une étude faite en 1963 sur le terrain vraisemblablement à prévoir dans la cité du Djoué pour de futurs agrandissements du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique, il résulte que la solution la plus logique consisterait à utiliser une parcelle qui fait saillant dans le terrain de l'OMS et qui appartient à l'Energie électrique. Celle-ci envisageant de s'en défaire, le Directeur général a jugé utile, pour réserver l'avenir, d'entamer avec elle des négociations préliminaires pour l'acquisition de cette parcelle. Comme le temps commence à presser et que les contributions volontaires au fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique sont insuffisantes pour couvrir l'opération, le Directeur général a inscrit à cette fin dans les prévisions supplémentaires un crédit de \$23 000.

e) Section 14 : Bureau régional de l'Afrique : Logement du personnel 274 000

Ainsi que la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en a été informée,¹ une étude du problème a montré que, pour faire face à l'ensemble des besoins du personnel du Bureau régional de l'Afrique en la matière, il faudrait prévoir entre autres 50 logements dont la construction reviendrait à environ \$1 123 000. Le Directeur général ayant exprimé l'avis que l'on pourrait raisonnablement s'en tenir au début à la construction de 24 appartements, la Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a partagé cette manière de voir et a inclus un crédit à cet effet dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1963. Le Directeur général estime maintenant que, pour faire face aux besoins qui continuent de se manifester en la matière, il faudrait prévoir en 1964 l'achat d'une nouvelle parcelle de terrain et la construction d'au moins un nouveau bloc comprenant une douzaine de logements.

Montant total ajouté aux prévisions révisées pour 1964
figurant dans les Actes officiels No 130

344 150

1.4 Depuis l'établissement des prévisions révisées pour 1964 qui sont présentées dans les Actes officiels No 130, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir que des considérations budgétaires empêchaient de continuer en 1964 le financement de tous les postes prévus par l'OMS pour conseiller le Gouvernement de la République du Congo (Léopoldville) sur l'organisation de ses services de santé. Dans ces conditions, le Directeur général estime essentiel d'inscrire au budget ordinaire un crédit pour le maintien de six postes à dater du 1er janvier 1964, soit une dépense estimée pour 1964 à \$133 500, dont \$94 400 seraient imputables sur la section 4 (Mise en oeuvre du programme) et \$39 100 sur la section 7 (Autres dépenses réglementaires de personnel).

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 118, annexe 11, 110-112.

1.5 En résumé, les besoins additionnels pour 1964 pour lesquels des prévisions supplémentaires sont proposées s'établissent comme suit :

	\$
Paragrapes 1.2 et 1.3 ci-dessus	344 150
Paragraphe 1.4 ci-dessus	133 500
	<u>477 650</u>

L'annexe 1 résume, par sections de la résolution portant ouverture de crédits et par numéros du code des dépenses, les prévisions supplémentaires pour 1964.

L'annexe 2 indique a) les crédits ouverts par la Seizième Assemblée mondiale de la Santé,¹ b) les prévisions supplémentaires et c) les prévisions révisées pour 1964 par sections de la résolution portant ouverture de crédits. Elle indique aussi la manière dont le Directeur général recommande que les prévisions supplémentaires soient financées (voir le paragraphe 2 ci-dessus).

2. Proposition pour le financement des prévisions supplémentaires pour 1964

2.1 Le Directeur général estime que, déduction faite des \$500 000 dont il recommande l'affectation au budget ordinaire de 1965,² le montant des recettes occasionnelles disponibles serait suffisant pour couvrir les prévisions supplémentaires présentées pour 1964, soit \$477 650 au total. Il recommande donc que \$477 650 soient prélevés sur les recettes occasionnelles pour financer les prévisions supplémentaires, ce qui permettrait d'éviter toute augmentation des contributions des Etats Membres.

3. Décision proposée au Conseil

S'il approuve ces propositions du Directeur général, le Conseil exécutif voudra peut-être envisager l'adoption d'une résolution conçue dans le sens suivant :

¹ Compte tenu des virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1964, pour lesquels l'assentiment préalable du Conseil exécutif est sollicité dans le document EB33/23.

² Actes off. Org. mond. Santé, 130. Notes sur la présentation du programme et du budget, paragraphe 4.1.

"Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964"

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les prévisions budgétaires supplémentaires soumises par le Directeur général pour 1964;

Considérant qu'il est souhaitable d'éviter, si possible, la nécessité de fixer des contributions supplémentaires pour les Membres au titre de l'exercice 1964;

Ayant étudié la recommandation du Directeur général à l'effet que les recettes occasionnelles disponibles soient utilisées pour financer ces prévisions supplémentaires,

1. RECOMMANDE à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964 et le mode de financement proposé par le Directeur général;
2. RECOMMANDE à la Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné les propositions du Directeur général et les recommandations du Conseil exécutif relatives aux prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964;

Considérant qu'il est souhaitable d'éviter de fixer des contributions supplémentaires pour les Membres en 1964,

1. APPROUVE les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964;
2. DECIDE de modifier le paragraphe I de la résolution portant ouverture de crédits pour 1964 (résolution WHA16.28) en incluant sous la "Partie IV : Autres affectations" deux nouvelles sections : "Section 13 - Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique" et "Section 14 - Bureau régional de l'Afrique : Logement du personnel"; en renumérotant en conséquence sous la "Partie V : Réserve", la section 13 qui devient alors la "Section 15 - Réserve non répartie" et en majorant comme suit les crédits ouverts sous le paragraphe I amendé :

<u>Section</u>	<u>Affectation des crédits</u>	<u>Montant US \$</u>
<u>Partie I : Réunions constitutionnelles</u>		
1	Assemblée mondiale de la Santé	25 830
2	Conseil exécutif et ses comités	11 970
	Total de la partie I	<u>37 800</u>
<u>Partie II : Programme d'exécution</u>		
4	Mise en oeuvre du programme	103 750
7	Autres dépenses réglementaires de personnel	39 100
	Total de la partie II	<u>142 850</u>
<u>Partie IV : Autres affectations</u>		
13	Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique	23 000
14	Bureau régional de l'Afrique : Logement du personnel	274 000
	Total de la partie IV	<u>297 000</u>
	Total des parties I, II et IV	<u>477 650</u>

3. DECIDE en outre de modifier le paragraphe III de la résolution WHA16.28 en augmentant comme suit le montant indiqué à l'alinéa iii) :

iii) du montant de \$477 650 représentant les recettes diverses disponibles à cet effet."

Prévisions budgétaires supplémentaires pour 1964

Résumé par sections de la résolution portant ouverture de crédits
et par numéros du code des dépenses

	Prévisions de dépenses US \$
PARTIE I : REUNIONS CONSTITUTIONNELLES	
Section 1	<u>Organisation mondiale de la Santé</u>
Chapitre 00	<u>Services de personnel</u>
01	Traitements et salaires (personnel temporaire) 5 000
	<u>5 000</u>
	Total du chapitre 00
	<u>5 000</u>
Chapitre 20	<u>Voyages et transports</u>
25	Voyage des délégués 12 000
	<u>12 000</u>
	Total du chapitre 20
	<u>12 000</u>
Chapitre 40	<u>Autres services</u>
43	Autres services contractuels 1 100
	<u>1 100</u>
	Total du chapitre 40
	<u>1 100</u>
Chapitre 50	<u>Fournitures et matériel</u>
51	Impression 7 730
	<u>7 730</u>
	Total du chapitre 50
	<u>7 730</u>
	Total de la section 1
	<u>25 830</u>

	Prévisions de dépenses US \$
Section 2 <u>Conseil exécutif et ses comités</u>	
Chapitre 00 <u>Services de personnel</u>	
01 Traitements et salaires (personnel temporaire)	5 200
Total du chapitre 00	<u>5 200</u>
Chapitre 40 <u>Autres services</u>	
43 Autres services contractuels	6 000
Total du chapitre 40	<u>6 000</u>
Chapitre 50 <u>Fournitures et matériel</u>	
51 Impression	770
Total du chapitre 50	<u>770</u>
Total de la section 2	<u>11 970</u>
Total de la partie I	<u><u>37 800</u></u>

PARTIE II : PROGRAMME D'EXECUTION

Section 4 <u>Mise en oeuvre du programme</u>	
Chapitre 00 <u>Services de personnel</u>	
01 Traitements et salaires	56 100
Total du chapitre 00	<u>56 100</u>
Chapitre 20 <u>Voyages et transports</u>	
21 Voyages en mission	38 300
Total du chapitre 20	<u>38 300</u>

	Prévisions de dépenses US \$
Chapitre 50 <u>Fouritures et matériel</u>	
51 Impression	9 350
Total du chapitre 50	<u>9 350</u>
Total de la section 4	<u>103 750</u>
Section 7 <u>Autres dépenses réglementaires de personnel</u>	
Chapitre 10 <u>Indemnités du personnel</u>	
12 Caisse des pensions	9 000
13 Assurances du personnel	700
15 Autres indemnités	16 300
Total du chapitre 10	<u>26 000</u>
Chapitre 20 <u>Voyages et transports</u>	
24 Voyages pour congés dans les foyers	13 100
Total du chapitre 20	<u>13 100</u>
Total de la section 7	<u>39 100</u>
Total de la partie II	<u>142 850</u>

PARTIE IV : AUTRES AFFECTATIONS

Section 13 Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique

Chapitre 80 Acquisition de biens de capital

83 Terrains et bâtiments	23 000
Total du chapitre 80	<u>23 000</u>
Total de la section 13	<u>23 000</u>

Prévisions
de dépenses
US \$

Section 14 Bureau régional de l'Afrique - Logement du personnel

Chapitre 80 Acquisition de biens de capital

81	Terrains et bâtiments	274 000
	Total du chapitre 80	<u>274 000</u>
	Total de la section 14	<u>274 000</u>
	Total de la partie IV	<u>297 000</u>
	Total des parties I, II et IV	<u><u>477 650</u></u>

ETAT INDIQUANT, PAR SECTIONS DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS,
LES CREDITS OUVERTS, LES PREVISIONS SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES ET
LE MONTANT TOTAL DES PREVISIONS POUR 1964 APRES REVISION

Section	Affectation des crédits	Crédits ouverts par la Seizième Assemblée mondiale de la Santé ¹	Prévisions supplémentaires	Total des prévisions après revision
	<u>Partie I : Réunions constitutionnelles</u>			
1	Assemblée mondiale de la Santé	317 210	25 830	343 040
2	Conseil exécutif et ses comités	189 090	11 970	201 060
3	Comités régionaux	101 230		101 230
	Total de la partie I	<u>607 530</u>	<u>37 800</u>	<u>645 330</u>
	<u>Partie II : Programme d'exécution</u>			
4	Mise en oeuvre du programme	16 534 479	103 750	16 638 229
5	Bureaux régionaux	2 758 000		2 758 000
6	Comités d'experts	233 200		233 200
7	Autres dépenses réglementaires de personnel	5 241 274	39 100	5 280 374
	Total de la partie II	<u>24 766 953</u>	<u>142 850</u>	<u>24 909 803</u>
	<u>Partie III : Services administratifs</u>			
8	Services administratifs	2 029 617		2 029 617
9	Autres dépenses réglementaires de personnel	598 000		598 000
	Total de la partie III	<u>2 627 617</u>		<u>2 627 617</u>

ETAT INDIQUANT, PAR SECTIONS DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS,
LES CREDITS OUVERTS, LES PREVISIONS SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES ET
LE MONTANT TOTAL DES PREVISIONS POUR 1964 APRES REVISION (suite)

Section	Affectation des crédits	Crédits ouverts par la Seizième Assemblée mondiale de la Santé ¹	Prévisions supplémentaires	Total des prévisions après revision
	<u>Partie IV : Autres affectations</u>			
10	Bâtiment du Siège	500 000		500 000
11	Virement au compte spécial pour l'éradication du paludisme	5 363 000		5 363 000
12	Remboursement au fonds de roulement	200 000		200 000
13	Fonds du bâtiment du Bureau régional de l'Afrique		23 000	23 000
14	Bureau régional de l'Afrique : Loge- ment du personnel		274 000	274 000
	<u>Total de la partie IV</u>	<u>6 063 000</u>	<u>297 000</u>	<u>6 360 000</u>
	<u>Total des parties I, II, III et IV</u>	<u>34 065 100</u>	<u>477 650</u>	<u>34 542 750</u>
	<u>Partie V : Réserve</u>			
15	Réserve non répartie ²	2 223 130		2 223 130
		<u>2 223 130</u>		<u>2 223 130</u>
	<u>Total de toutes les parties</u>	<u>36 288 230</u>	<u>477 650</u>	<u>36 765 880</u>
	<u>A déduire</u> : Remboursement à recevoir du compte spécial du programme élargi d'as- sistance technique	<u>756 990</u>		<u>756 990</u>

ETAT INDIQUANT, PAR SECTIONS DE LA RESOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CREDITS,
LES CREDITS OUVERTS, LES PREVISIONS SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES ET
LE MONTANT TOTAL DES PREVISIONS POUR 1964 APRES REVISION (suite)

Section	Affectation des crédits	Crédits ouverts par la Seizième Assemblée mondiale de la Santé ¹	Prévisions supplémentaires	Total des prévisions après revision
	<u>A déduire</u> : Recettes occasionnelles			
	Contributions fixées pour les nouveaux Membres au titre d'exercices précédents	98 860		98 860
	Recettes diverses	454 733	477 650	932 383
	Montant disponible par virement du solde en espèces du compte d'attente de l'Assemblée	295 507		295 507
	Total des recettes occasionnelles	849 100	477 650	1 326 750
	Total des déductions	1 606 090	477 650	2 083 740
	Total des contributions fixées pour les Membres	34 682 140		34 682 140

¹ Compte tenu des virements entre sections de la résolution portant ouverture de crédits pour 1964 pour lesquels l'assentiment préalable du Conseil exécutif est sollicité dans le document EB33/23.

² Dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1964 (WHA16.28), ce montant figure dans la section 13.